

1er AVIS à insérer
Avant le 15 mai 2025

2ème AVIS à insérer
Entre le 2 juin 2025 et le 10 juin 2025

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communauté de Communes Larzac et Vallées

Enquête publique
Relative à la Révision allégée n° 1
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Larzac et Vallées

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°PLUICCLV - du 7 mai 2025, le Président a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet **de Révision allégée n° 1** du PLUi de la Communauté de Communes Larzac et Vallées.

Cette enquête publique se déroulera pendant une période de 33 jours consécutifs, du 2 juin 2025 à 9 H au 4 juillet 2025 à 17 H.

Le dossier relatif à cette procédure, et notamment son rapport de présentation, décrit le territoire concerné, expliquent le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, dont l'avis émis par la MRAe dans le cadre de la consultation ainsi que le mémoire y répondant, sont joints aux dossiers et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

Ont été désignés par le Président du tribunal administratif de Toulouse : Mr Jean-François GROS, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Bernard BRIANE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Un dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés au siège de la Communauté de Communes Larzac et Vallées, également siège de l'enquête publique (28 avenue Charles Andrieu, 12540 Cornus – 05 65 99 33 00 / Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00) et en mairie de La Couvertoirade (Le Bourg– 12230 La Couvertoirade -05 65 58 55 55 / Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique est aussi consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur le site internet de la Communauté de Communes, à l'adresse : <http://www.cc-larzacvallees.fr>
- sur un poste informatique réservé à cet effet au siège de la Communauté de Communes et en mairie de La Couvertoirade.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête, les adresser par courrier à la Communauté de Communes à l'attention de M le Commissaire Enquêteur, ou les adresser à M le Commissaire Enquêteur par courrier électronique en précisant l'objet, à l'adresse : enquetepublique@cc-larzacvallees.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais sur le site internet : <http://www.cc-larzacvallees.fr> et seront recevables jusqu'au 4 juillet 2025 à 17h00, dernier délai.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
- au siège de la Communauté de Communes à Cornus :

- Le vendredi 4 juillet 2025 : 14h – 17h
- à la Mairie de La Couvertoirade :
- Le lundi 2 juin 2025 : 9h – 12h
- Le mercredi 18 juin 2025 : 9h – 12h

Son rapport et ses conclusions transmis au Président de la Communauté de Communes dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête seront tenus à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et sur le site internet précité.

Toute information concernant le projet **de Révision allégée n° 1** du PLUi pourra être demandée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Le Président, Christophe LABORIE